MODULES

FORMATION MOBILITE

Obligatoire en cas de changement de département d'activité

14 heures

450 €
(non assujetti à TVA)

Présentiel

1e journée (7h)

REGLEMENTATION LOCALE (T3P)
Connaître le territoire d'exercice de l'activité (lieux, sites, bâtiments publics, axes routiers)
Connaître la réglementation locale en vigueur
Transports médicaux – convention locale

2e journée (7h)

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
•Formation pratique : visite sur les principaux sites du département